

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00838

Numéro SIREN : 388 230 583

Nom ou dénomination : A. PELLEGRIN

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 12440

A. PELLEGRIN
Société par actions simplifiée
au capital de 304.989,50 euros
Siège social : 8 Rue de la Madeleine
13100 Aix en Provence
388 230 583 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 AOUT 2023

Le deux aout, deux mille vingt-trois, à 18 heures, les associés de la Société A. PELLEGRIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 8 Rue de la Madeleine 13100 Aix en Provence, sur convocation.

Chaque associé a été dûment convoqué.

Madame Tamara BECHETOILLE préside la séance en sa qualité d'associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 006 actions.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de la Présidente Madame Agnès Pellegrin;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION- REMPLACEMENT DU PRESIDENT

A la suite du décès de Madame Agnès Pellegrin durant son mandat de Présidente, l'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de la présente assemblée :

- Monsieur Claude CINI né le 5 novembre 1948 à Tunis, demeurant 1296 Route du Bettex 74170 Saint Gervais Les Bains, pour une durée indéterminée.

Monsieur Claude CINI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires en y consacrant le temps utile et nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Claude CINI ne percevra pas de rémunération mensuelle au titre de ses fonctions.

Il pourra sur justificatifs, obtenir le remboursement des frais et débours engagés par lui pour l'exercice de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

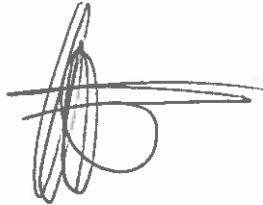
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, de Séance déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Hoirie de PELLEGRIN Agnes

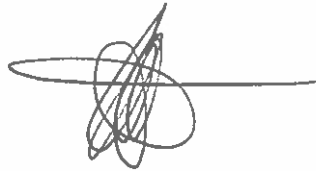
représentée par ~~Claude CINI~~

BECHETOILLE Tamara



BRUNET Dominique

BECHETOILLE Tamara



BRUNET Numa

LAPORTE Sabine

TASSY Nicolas

CINI Claude